

Nationalité	Principaux documents à présenter à l'entrée(voir infra 1.2.1)	Durée du séjour autorisée	Conditions générales pour travailler (III)	Principaux documents à présenter à la sortie	Cas
Français (arrivée par avion)	passport ou carte nationale d'identité	sans limitation de durée	Non soumis à autorisation de travail mais  respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux	passport ou carte nationale d'identité	1
Français (arrivée par bateau)	passport ou carte nationale d'identité  déclaration d'entrée maritime  liste des personnes à bord	sans limitation de durée	Non soumis à autorisation de travail mais  respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux	passport ou carte nationale d'identité  déclaration de sortie maritime  liste des personnes à bord	2
Ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou de la Suisse, Andorre, Saint-Marin, Monaco et Saint Siège (Vatican)	passport ou carte nationale d'identité en cours de validité	Trois mois  Plus de trois mois sous certaines conditions (voir - <a href="#">Conditions de séjour des étrangers en Polynésie française</a> )	soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL  et  respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment	passport ou carte nationale d'identité	3

(arrivée par avion)			auprès des organismes sociaux et fiscaux		
R ressortissant d'un pays de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou de la Suisse, Andorre, Saint-Marin, Monaco et Saint Siège (Vatican)  (arrivée par bateau)	<p>passport ou carte nationale d'identité en cours de validité</p> <p>déclaration d'entrée maritime</p> <p>liste des personnes à bord</p>	<p>Trois mois</p> <p>Plus de trois mois sous certaines conditions (voir - <a href="#">Conditions de séjour des étrangers en Polynésie française</a>)</p>	<p>soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL</p> <p>et</p> <p>respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux</p>	<p>passport ou carte nationale d'identité</p> <p>déclaration de sortie maritime</p> <p>liste des personnes à bord</p>	4
R ressortissant d'un pays soumis à franchise  (arrivée par avion)	<p>passport en cours de validité</p> <p>carte de débarquement</p> <p>justificatifs des garanties</p>	<p>Limité à :</p> <p>- pour séjour continu : 3 mois calendaires dans la période précédente de 6 mois pour un séjour continu (de date à date moins 1 jour ; exemple : entrée le 15/01/2014, la sortie doit voir lieu au plus tard le 14/04/2014)</p> <p>- pour séjour discontinu : 90 jours par période de 180 jours</p>	<p>soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL</p> <p>et</p> <p>respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux</p>	<p>passport en cours de validité</p> <p>coupon de la carte de débarquement</p>	5
R ressortissant d'un pays soumis à franchise  (arrivée par bateau)	<p>passport en cours de validité</p> <p>déclaration d'entrée maritimeliste des personnes à bord</p> <p>carte de débarquement</p>	<p>Limité à :</p> <p>- pour séjour continu : 3 mois calendaires dans la période précédente de 6 mois pour un séjour continu (de date à date moins 1 jour ; exemple : entrée le 15/01/2014, la sortie doit voir lieu au plus tard le 14/04/2014)</p> <p>- pour séjour discontinu : 90 jours par</p>	<p>soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL</p> <p>et</p> <p>respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et</p>	<p>passport en cours de validité</p> <p>déclaration de sortie maritime</p> <p>liste des personnes à bord</p>	6

	justificatifs des garanties	période de 180 jours	fiscaux	coupon de la carte de débarquement	
R ressortissant d'un pays soumis à visa (I)  (arrivée par avion)	<p>passport en cours de validité</p> <p>visa valable pour la Polynésie française</p> <p>carte de débarquement</p> <p>justificatifs des garanties</p>	<p>pendant la durée de séjour autorisée</p> <p>et</p> <p>limitée, le cas échéant, à la date de fin de validité du visa</p>	<p>soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL</p> <p>et</p> <p>respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux</p>	<p>passport en cours de validité</p> <p>visa valable pour la Polynésie française</p> <p>coupon de la carte de débarquement</p>	7
R ressortissant d'un pays soumis à visa (I)  (arrivée par bateau)	<p>passport en cours de validité</p> <p>visa valable pour la Polynésie française</p> <p>liste des personnes à bord</p> <p>carte de débarquement</p> <p>justificatifs des garanties</p>	<p>pendant la durée de séjour autorisée</p> <p>et</p> <p>limitée, le cas échéant, à la date de fin de validité du visa</p>	<p>soumis à AUTORISATION DE TRAVAIL</p> <p>et</p> <p>respect des obligations de déclarations habituelles comme en France métropolitaine et notamment auprès des organismes sociaux et fiscaux</p>	<p>passport en cours de validité</p> <p>visa valable pour la Polynésie française</p> <p>déclaration de sortie maritime</p> <p>liste des personnes à bord coupon de la carte de débarquement</p>	8

(I) voir supra 1- Vous souhaitez connaître les conditions d'entrée des étrangers en Polynésie française

(III) voir supra 3 - Étant étranger y compris ressortissant de l'Union européenne, vous souhaitez connaître les conditions pour travailler en Polynésie française